

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 10 juin 2010

1) Modification des statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande - transfert de compétence

Lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2010, la Communauté de Communes de Brocéliande a décidé de proposer aux Communes membres, le transfert de la compétence "*acquisition et gestion d'un fonds de DVD mis à disposition des médiathèques et bibliothèques du réseau*".

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette proposition.

M. Xavier HEBERLE, Adjoint à la Culture, présente le dossier après avoir rappelé le rôle de coordinateur du réseau de bibliothèque assumé par M. Jean-Louis MELOCHE.

Cette compétence permettra un achat de DVD d'un minimum de 50 par Commune et un lot supplémentaire pour les Communes de Bréal-sous-Montfort et de Plélan-le-Grand.

Il y aura une possibilité d'échange entre les communes afin de proposer un fond plus fourni à la population.

M. RIBAUT, au nom des élus de Bréal Autrement, suggère un moratoire des transferts de compétence vers la Communauté de Communes de Brocéliande jusqu'à la clarification de la réforme territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de compétence.

2) Acquisitions foncières - secteur de Cossinade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de vente des parcelles section ZB n° 7 et 10 d'une superficie de 1ha 64a 35ca. Ces parcelles sont boisées et sont contiguës au terrain de trial.

Les services des domaines ont été consultés et Monsieur le Maire a proposé aux propriétaires le prix donné par leur estimation. Il donne lecture du courrier de réponse de ces derniers précisant leur désaccord sur le prix.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter cette question dans l'attente des accords avec les propriétaires.

3) Pass Foncier - aide d'accession sociale à la propriété - lotissement "Le Clos Couët"

Par les Délibérations du 23 avril et du 5 novembre 2009, le Conseil Municipal a instauré sur la Commune la mise en place possible d'une aide d'accession sociale à la propriété.

Monsieur ETHORE, Adjoint aux Finances et à l'Urbanisme, informe qu'un nouveau lotissement de 23 lots va être viabilisé au lieu-dit "Le Clos Clouët" par la Société "Viabilis Aménagement".

Les élus de Bréal Autrement décident de s'abstenir considérant que cette mesure de pass-foncier doit être gardée aux lotissements communaux.

Le Conseil Municipal par 22 voix décide :

- l'autorisation d'attribution de l'aide "Pass Foncier" pour les lots commercialisés dans le lotissement "Le Clos Couët",
- l'autorisation de signer une convention avec "Viabilis Aménagement" pour la prise en charge de l'aide accordée aux accédants.

4) Maison des Associations - validation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Monsieur André BERTHELOT, Adjoint aux Bâtiments Communaux, présente le projet du Cabinet GUMIAUX-GOMBEAU élaboré pour les travaux de la Maison des Associations à l'Assemblée.

Ce projet permet la réalisation sur 2 niveaux :

- une salle de 94 m² pour la danse,
- une salle de 40 m² pour la musique,
- une salle de 112 m² pour la peinture,
- trois salles de réunions de 40 m², 61 m² et 101 m².

Monsieur RIBAUT décide de s'abstenir considérant que la procédure n'est pas satisfaisante.

Le Conseil Municipal par 26 voix valide la phase APD de la réalisation de la Maison des Associations et autorise le Cabinet GUMIAUX-GOMBEAU à lancer la consultation des entreprises.

Une réflexion sera menée sur la faisabilité de mettre des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de ce bâtiment.

5) Avenant au marché de couverture des terrains de tennis - lot n° 3 : Sol sportif

Afin d'améliorer la polyvalence de la salle et de répondre aux demandes des Bréalais, il est proposé d'effectuer un traçage de terrains de badminton dans la salle de tennis. Ces travaux ont un surcoût de 3 200 € HT.

Un avenant doit être passé en complément du marché initial de 38 347.30 € dont l'entreprise ENVIROSPORT est titulaire. Le surcoût sera financé par les crédits restants sur les aménagements extérieurs de cette même opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces de l'avenant au marché.

6) Dénomination de rues

Monsieur Joseph VERRON, Adjoint à la Voirie, présente les dénominations des rues du lotissement "Le Champ Carré", d'un passage piétonnier et deux ronds-points de la façon suivante :

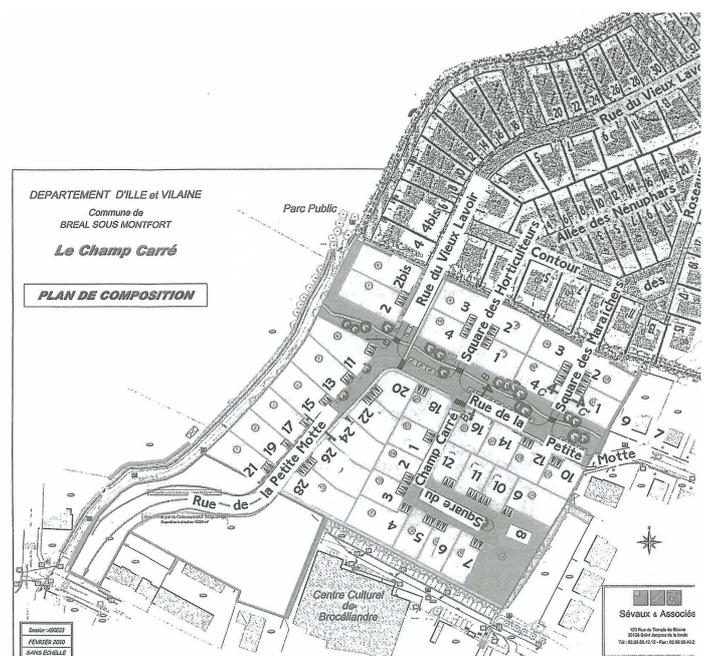
- Lotissement "Le Champ Carré" :

- * Rue principale : continuité de la *rue de la Petite Motte*,
- * *Square du Champ Carré*,
- * *Square des Maraîchers*,
- * *Square des Horticulteurs*,
- * Allée piétonne du Pavail : *Chemin des Lavandières*.

- Autres dénominations :

- * Passage piétonnier entre les écoles et la mairie médiathèque : *allée Edouard Nignon*,
- * Rond-point des Quatre Routes : *Porte de Brocéliande*,
- * Rond-point de "Carrefour Market" : *Rond-point des Légendes*.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces dénominations.



7) Décision modificative n° 2 - Budget principal

Dans un souci d'une meilleure performance énergétique, les travaux initialement prévus dans l'ancien logement de fonction situé 9, rue des Ecoles (changement des ouvertures) sont modifiés. Il est proposé la pose d'ouverture avec volets roulants intégrés.

Il en résulte un surcoût de 2 000 €. Ce besoin en crédits supplémentaires sera pris sur les crédits ouverts à l'article 21578 "Matériel et outillage de voirie - autre matériel et outillage de voirie" de la façon suivante :

Article	Opération	Fonction	Intitulé	Dépenses	Recettes
2313	11908	411	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	+ 2 000.00 €	
21578	20010	020	Matériel et outillage de voirie – Autre matériel et outillage de voirie	- 2 000.00 €	
			TOTAL	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces virements de crédits.

8) Achat d'une balayeuse désherbeuse - demande de subventions au Conseil Régional et à l'Agence de l'Eau

Dans le cadre de la chartre de désherbage des espaces communaux des collectivités du bassin versant du Meu, la Commune a prévu l'achat d'une balayeuse au cours de l'année lors du vote du budget 2010.

Pour l'achat de ce matériel alternatif au désherbage, la Commune de Bréal-sous-Montfort peut bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Régional (plafond du montant de la dépense Subventionnable : 1 500 €, subventionné à 50 %) et de l'Agence de l'eau (30 % de la dépense). Le coût de cette acquisition est de 5 600 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional pour cette acquisition.

9) Expérimentation croisée sur une démarche de projet participatif "Ensemble, préservons la ressource en eau"

En l'absence de Madame Audrey GRUEL, Adjointe à l'Environnement, Madame Marie-Noëlle VANSTEENE, Membre de la Commission "Environnement" présente un projet organisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) sur deux communes Bréal-sous-Montfort et Gaël, afin d'expérimenter une méthodologie d'animation de démarche participative en s'appuyant sur le thème de l'eau. Ce projet est dénommé "Ensemble, préservons la ressource en eau". Cette démarche impliquera un groupe de citoyens et aboutira à l'élaboration d'un programme d'actions en lien avec les actions entreprises par le Syndicat du Meu et du Garun.

Ce projet bénéficiera du fond Leader du GAL (Groupement d'Action Locale) du Pays de Brocéliande.

Les objectifs du projet sont :

- permettre à la population de s'appropriier les enjeux de l'eau,
- permettre aux habitants et acteurs locaux de s'impliquer et participer concrètement à la gestion de la ressource en eau sur leur territoire,
- évaluer la démarche et capitaliser les retours d'expérience pour diffuser la démarche à l'échelle du Pays de Brocéliande.

Ce projet participatif "Ensemble, préservons la ressource en eau" a un coût total de 28 938 € et la participation de la Commune de Bréal-sous-Montfort sera de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et accepte d'y participer à hauteur de 2 000 €.

INFORMATIONS

- M^{me} Marie-Françoise DEMAY donne les résultats de la consultation de cinq entreprises concernant l'élaboration du bulletin municipal. PHL Communication reconduit l'élaboration du bulletin municipal.
- M. André BERTHELOT présente l'avant projet de la liaison Centre Culturel Place Saint-Malo et Melle Caroline GARNIER, employée CAE passerelle en charge de ce projet. Accès privatifs réservés aux habitants, densifier le réseau de toilettes sur la Commune, prévoir l'éclairage public, gestion des eaux pluviales effectuée par un drainage naturel.
- M. André BERTHELOT informe des actions menées auprès du personnel dans le cadre de la Charte Hygiène et Sécurité signée le 4 octobre 2007 : rénovation des bureaux, formation de tout le personnel communal (gestes et postures, incendie, prévention routière).
- MM. Xavier HEBERLE et André BERTHELOT donnent des informations sur le cinéma : nouvel emplacement du cinéma sur le terrain acquis par la Commune à proximité de l'actuel cinéma, le parking rejoignant le carrefour rue Jeanne d'Arc et la rue de Montfort.
- M. Joseph DURAND donne des informations sur le fonctionnement de la Communauté de Communes de Brocéliande et la programmation de l'aménagement du rond-point des Quatre Routes.
- M. Bernard ETHORE dresse le bilan des lotissements en cours sur la Commune : 280 logements supplémentaires.
- MM. Bernard ETHORE et Roland HERCOUET présentent le futur site internet de la Commune. L'accès sera donné aux associations afin de compléter leur calendrier. L'accès au site est prévu pour fin juin.

Affichée à la porte de la Mairie
Le 15 juin 2010
Le Maire,
J. DURAND